



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Prestations en nature

Question écrite n° 39589

#### Texte de la question

M Germain Gengenwin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, sur la situation des orthophonistes en exercice libéral. En effet, depuis la suppression de la « 26e maladie », les soins prodigués par cette catégorie de praticiens ne sont remboursés qu'à 65 p 100 par la sécurité sociale, ce qui entraîne des difficultés financières pour de nombreuses familles qui n'ont pas de mutuelle ou pas de moyens d'y adhérer. D'autre part, les prises en charge à 100 p 100 sont relativement rares et les demandes font l'objet de procédures compliquées. Or la suppression d'un certain nombre de traitements orthophoniques est génératrice à long terme de soins plus coûteux pour le budget social de la nation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour adapter à la situation actuelle l'exercice des orthophonistes libéraux en respectant le droit, la liberté et l'égalité de tous à des soins de qualité.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39589

**Rubrique :** Assurance maladie maternité: prestations

**Ministère interrogé :** sécurité sociale

**Ministère attributaire :** sécurité sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1738